

RÈGLEMENTS TECHNIQUES - RUGBY (FEMMES)

A. EFFECTIF POUR LE CHAMPIONNAT

Le contingent reconnu pour le championnat canadien est de 25 athlètes.

A.1 EFFECTIF DE MATCH

Vingt-cinq joueuses peuvent être placées sur l'alignement d'une équipe pour chaque match (tout en respectant l'exigence de se limiter à sept substitutions par match.).

B. EFFECTIF SUR LA TOUCHE

Les 25 joueuses peuvent être dans la zone réservée à l'équipe.

C. PARTICIPANTS

C.1 ÉQUIPES

Les équipes participantes sont les suivantes :

- l'équipe représentant Sport universitaire de l'Atlantique;
- l'équipe représentant SUO;
- l'équipe représentant la FQSÉ;
- l'équipe représentant Canada-Ouest;
- l'équipe hôte (L'Université de Lethbridge)
- une équipe désignée par SUO

(voir la politique 20.20.4.8 pour obtenir plus de détails.)

Remarque: Si l'équipe hôte gagne le championnat de sa conférence sportive, elle sera remplacée par l'équipe qui a terminé au second rang et elle sera classée comme équipe hôte.

C.2 IDENTIFICATION

L'arbitre en chef du championnat désigne, lors de la réunion technique, les équipes qui seront considérées comme étant locales ou visiteuses.

C.3 ADMISSIBILITÉ INDIVIDUELLE

C.4 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

C.5 CLASSEMENTS INDIVIDUELS

C.6 INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES

C.7 CLASSEMENT DES ÉQUIPES

D. COMPÉTITION

D.1 ORGANISATION ET GESTION DES ACTIVITÉS

Six équipes participent au championnat. Elles sont placées en deux groupes où chaque équipe joue en rotation contre les deux autres. Les quatre premières équipes au classement passent à la demi-finale. Le tournoi est joué sur trois jours.

D.2 TIRAGE, GROUPEMENT, CLASSEMENT, ESSAIS, QUALIFICATIONS

Les équipes classées 1, 4 et 6 sont placées dans le groupe A et les équipes classées 2, 3 et 5 appartiennent au groupe B.

GROUPE A

A. Champion de Canda-Ouest

B. Champion de la FQSÉ

C. SUO # 2

GROUPE B

D. Champion de SUO

E. Champion de SUA

F. Hôte

La composition de chaque groupe tient compte des éléments suivants :

- a) Les équipes 1 à 4 sont les équipes championnes de chaque conférence sportive.
- b) Le classement des quatre premières équipes tient compte des résultats obtenus au championnat canadien de l'année précédente. La conférence gagnante obtient le premier rang et les autres rangs de 2 à 4 suivent dans l'ordre des résultats de l'année précédente (une équipe championne de conférence qui aurait obtenu le 5^{ième} ou le 6^{ième} rang serait alors classée 3^{ième} ou 4^{ième} selon les résultats antérieurs)
- c) L'équipe invitée est classée au 5^{ième} rang.
- d) L'équipe hôte est classée au 6^{ième} rang.
- e) Quand l'équipe hôte est championne de sa conférence, elle prend alors la place réservée à l'équipe championne et la deuxième équipe de cette conférence se substitue à l'équipe hôte.
- f) Quand la conférence à qui on accorde le privilège d'avoir une équipe invitée est aussi la conférence hôte et que l'équipe hôte est championne de la conférence, cette équipe est alors classée au premier rang. On accorde alors à la deuxième équipe de cette conférence la place de l'équipe invitée et à la troisième équipe la place de l'équipe hôte. Si par contre l'équipe hôte termine en deuxième position, on lui accorde alors le statut de l'équipe invitée et l'équipe de troisième place occupe le statut d'équipe hôte.
- g) La composition des groupes de l'année suivante se convient lors de la réunion de cette année de l'Association des entraîneurs.
- h) Le secrétariat de SIC est le seul à pouvoir annoncer par communiqué l'horaire et le classement des équipes au championnat.
- i) Une amende de 500 \$ est imposée à toute université qui dévoile le classement durant la période d'embargo demandée par SIC.

D.3 FORMULE ET FORMAT

D.4 PROCÉDURES ET PROTÊTS

Si une équipe souhaite déposer un protêt à l'issue d'une rencontre, son représentant doit le faire par écrit dans les quinze minutes qui suivent la fin de la rencontre, après avoir signalé son intention au-dessus de sa signature sur la fiche de marque de la rencontre. Le protêt doit être remis au comité de discipline.

Le représentant de l'équipe dispose en outre de quinze minutes supplémentaires pour remettre au comité de discipline un dépôt de 40\$, à défaut de quoi le protêt est nul. Le dépôt est remboursé à moins que le protêt ne soit jugé irrecevable par le comité de discipline du championnat. Les sommes d'argent perçues pour les protêts sont gardées par l'institution hôte.

Le comité de discipline doit rendre sa décision dans l'heure suivante du dernier match de la journée et cette décision est finale.

D.5 HORAIRE ET DÉROULEMENT

JOUR 1	<u>Préliminaire</u>	<u>Groupe A</u>	<u>Groupe B</u>
	10 h	A c. C	D c. F
	12 h 30	B c. C	E c. F
	15 h	A c. B	D c. E
JOUR 2		<u>Demi-Finales</u>	
	1 ^{ière} demi-finale	11 h	1A c. 2B
	2 ^{ième} demi-finale	13 h	2A c. 1B
JOUR 3		<u>Finales</u>	
	5^{ième} place	10 h	3A c. 3B
	Bronze	12 h	Perdants des deux demi-finales
	Or	14 h	Gagnants des deux demi-finales

D.6 HORAIRE DES RENCONTRES

Les parties de la phase préliminaire sont d'une durée de 50 minutes (2x25).

Les parties de demi-finales sont d'une durée de 70 minutes (2x35)

Les matchs de la dernière journée (5^{ième}, bronze et or) sont d'une durée de 80 minutes (2x40)

D.7 HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT / D'ÉCHAUFFEMENT

D.8 PROLONGATION ET TEMPS MORT

Voir D.9.2

D.9 BRIS D'ÉGALITÉ

D.9.1 LE CLASSEMENT

- a) Le classement au terme de la phase préliminaire s'établit selon le système de pointage décrit à D.10.
- b) S'il y a égalité entre des équipes au terme de la phase préliminaire, le meilleur classement est accordé à/aux l'équipe/s qui a/ont obtenu le meilleur résultat contre celle/s avec qui elle est/sont à égalité.
- c) Si l'égalité persiste, on accorde le meilleur classement à l'équipe qui a le meilleur différentiel (points marqués divisés par les points accordés) entre les équipes à égalité.
- d) Si l'égalité persiste, on accorde le meilleur classement à l'équipe qui a le meilleur différentiel (points marqués divisés par les points accordés) pour tous les matchs.
- e) Si l'égalité persiste, on accorde le meilleur classement à l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre d'essais dans les matchs disputés entre elles.
- f) Si l'égalité persiste, on accorde le meilleur classement à l'équipe qui a marqué le plus de buts (essais transformés) dans les matchs disputés entre elles.
- g) Si l'égalité persiste, on accorde le meilleur classement à l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de coups de pied tombés (*drop goals*) dans les matchs disputés entre elles.
- h) Si l'égalité persiste toujours, on accorde le meilleur classement à l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de buts de pénalité (*penalty goals*) dans les matchs disputés entre elles.
- i) Quand plus de deux équipes sont à égalité et que le processus de bris d'égalité décrit ci-dessus a réussi à éliminer au moins une équipe, on reprend le processus au début avec les équipes toujours à égalité.
- j) Si l'égalité persiste entre deux équipes on procède à un tirage au sort. Si plus de deux équipes sont égales on tire alors à la courte paille.

Remarque : Le délégué technique de l'hôte doit assurer la transmission de l'information sur le classement final au sein des groupes.

D.9.2 DEMI-FINALES ET FINALES

Si le pointage est égal au terme de la durée normale du match, les deux équipes participent à deux périodes de prolongation de dix minutes qui se terminent dès qu'une équipe marque un point. Si l'égalité persiste, on utilise alors la méthode suivante :

- a) On déclare vainqueur, l'équipe qui a marqué le plus grand nombre d'essais.
- b) Si l'égalité persiste, c'est l'équipe qui a marqué le plus grand nombre d'essais transformés qui est déclarée vainqueur.
- c) Si l'égalité persiste, c'est l'équipe qui a marqué le plus grand nombre de coups de pied tombés qui est déclarée vainqueur.

- d) Si l'égalité persiste, c'est l'équipe qui a marqué le plus grand nombre de buts de pénalité qui est déclarée vainqueur.
- e) Si l'égalité persiste toujours, chaque équipe nomme 5 joueuses qui bottent le ballon vers le but à une distance de 22 m. On alterne entre les deux équipes. Les 5 joueuses tentent chacune leur botté. On accorde le meilleur classement à l'équipe qui marque le plus grand nombre de buts.
- f) Si l'égalité persiste toujours, les bottés seront tentés d'une distance de 32 m. Le barrage se poursuit mais avec un seul botté par équipe à la fois. Dès qu'une joueuse marque et que l'adversaire rate, on accorde à son équipe le meilleur classement.
- g) On poursuit cette démarche jusqu'au bris d'égalité.

D.10 RÉSULTATS ET STANDARDS

D.10.1 PHASE PRÉLIMINAIRE

Un match nul se termine tel quel. Aucune prolongation dans cette ronde préliminaire. On accorde les points suivants pour établir le classement :

Victoire	4 points
Nulle	2 points
Défaite par moins de 8 points	1 point
Quatre essais ou plus	1 point (bonus, lors d'un gain, d'une nulle ou d'une défaite)
Défaite	0 point

D.10.2 PHASE PRÉLIMINAIRE, DEMI-FINALES ET FINALES

L'équipe qui marque le plus grand nombre de points dans un match est déclarée vainqueur.

D.11 RECORDS ET STATISTIQUES

E. ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

E.1 BALLES

La balle numéro 5 est la balle officielle du championnat

E.2 VIDÉOCASSETTES

E.2.1 ADVERSAIRES DE PREMIÈRE RONDE

E.2.2 RESPONSABILITÉS DE L'HÔTE

E.3 UNIFORMES

E.4 DOSSARDS, BAS, COULEUR DES MAILLOTS, COLLANTS, SERVIETTES

E.5 PROTÈGE TÊTE ET CASQUE

E.6 IDENTIFICATION DU CAPITAINE

E.7 RÉPARTITION DES EFFECTIFS

E.8 TÉLÉPHONE POUR OBSERVATEURS

E.9 EXIGENCES EN INSTALLATION

F. RÈGLEMENTS

À moins d'amendements apportés par SIC, le championnat de rugby de Sport interuniversitaire canadien est régi par les règlements internationaux de rugby senior, tels que publiés par Rugby Canada.

- a) Le championnat **peut être joué sur des surfaces reconnues par l'IRB, incluant les surfaces artificielles.**
- b) La durée des pénalités :
 - match de 80 minutes = 10 minutes
 - match de 70 minutes = 7 minutes
 - match de 50 minutes = 5 minutes

G. RÉUNIONS

G.1 RÉUNION TECHNIQUE

La réunion technique des entraîneurs participants est tenue avant le début du premier match. Le choix de la date et de l'heure est laissé à la discrétion du comité organisateur.

G.2 RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS

G.3 CLINIQUE POUR ENTRAÎNEURS

G.4 CONFÉRENCE DE PRESSE

H. OFFICIELS

H.1 OFFICIELS SUBVENTIONNÉS

Rugby Canada affecte six officiels au championnat de rugby de Sport interuniversitaire canadien. Un arbitre en chef, non subventionné est aussi nommé. L'arbitre en chef affecte et évalue les officiels du championnat.

Sport interuniversitaire canadien paie les frais de déplacements vers le site de compétition de six officiels.

H.2 AFFECTATIONS

Autant que possible, on choisit les officiels des conférences sportives suivantes :

- Sport universitaire de l'Atlantique – un officiel
- FQSÉ – un officiel
- SUO – un officiel
- Canada-Ouest – un officiel

Les deux autres officiels proviennent de la province qui accueille le championnat. La cellule locale de la fédération de rugby doit assurer la présence du 4^{ième} officiel.

H.3 NEUTRALITÉ

H.4 QUALIFICATIONS

Les arbitres doivent être détenteur d'une accréditation de niveau B. Les arbitres ayant dirigé des matchs universitaires de la saison régulière sont privilégiés.

H.5 RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS

Hébergement (occupation double), repas (40\$/jour), transport terrestre local et honoraires.

C'est la responsabilité du comité organisateur d'obtenir de la cellule locale de la fédération de rugby la participation d'un 4^{ième} officiel.

H.6 RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

Rugby Canada défraie toutes les dépenses de l'arbitre en chef.

H.7 HONORAIRES

Arbitre, 40 \$
Juge de touche, 20 \$

H.8 OFFICIELS SUBSTITUTS

H.9 PROCESSUS DE SÉLECTION

Rugby Canada, après consultation auprès du personnel de Sport interuniversitaire canadien, nommera six officiels pour le championnat.

H.10 AFFECTATION AUX COMPÉTITIONS

I. PRIX et TROPHÉES

Remarque : On doit consulter la politique 60.20 pour obtenir des renseignements plus précis sur les prix et trophées.

I.1 BANNIÈRE DE SPORT INTERUNIVERSITAIRE CANADIEN ET TROPHÉE DU CHAMPIONNAT

Remis à l'équipe championne.

I.2 MÉDAILLES

Remises aux trois équipes finalistes du championnat.

I.3 ÉTOILES CANADIENNES

- a) Elles doivent être choisies au plus tard dix jours avant le championnat. C'est un comité composé d'un représentant de chaque conférence sportive qui fait le choix.
- b) L'équipe d'étoiles canadiennes est composée de 15 joueuses. Voir l'annexe 1 pour la méthode.
- c) On demande à chaque conférence sportive de proposer leurs meilleures candidates. Le nombre de nominations est déterminé par la méthode décrite à l'annexe 1.
- d) Les étoilées canadiennes doivent avoir été nommées à ce titre dans leur propre conférence sportive, si la conférence choisit une équipe d'étoiles.

I.4 ATHLÈTE PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE

- a) Elle doit être choisie au plus tard 10 jours avant le championnat. C'est un comité composé d'un représentant de chaque conférence sportive qui fait le choix.
- b) Elle est choisie parmi les Joueuses de l'année des quatre associations régionales.
- c) Les joueuses mises en nomination pour le titre de Joueuse de l'année sont automatiquement nommées sur l'équipe d'étoiles canadiennes.
- d) La Joueuse de l'année est membre de l'équipe d'étoiles canadiennes.

I.5 RECRUE DE L'ANNÉE

- a) Le choix des recrues de l'année se fera d'une façon semblable à celle de la Joueuse de l'année
- b) Chaque conférence sportive peut soumettre le nom d'une athlète.
- c) La Recrue de l'année doit être âgée de moins de 21 ans au 1^{er} septembre et en être à sa première année d'admissibilité.
- d) L'athlète qui reçoit le plus grand nombre de votes est nommée Recrue de l'année.
- e) La récipiendaire de ce titre doit d'abord avoir été nommée Recrue de l'année dans sa propre conférence sportive, si ce titre existe.

I.6 ENTRAÎNEUR DE L'ANNÉE

- a) Même procédure que ci-dessus.
Remarque : Si le président du comité des prix est mis en candidature pour le prix d'entraîneur de l'année, le directeur des sports de cette institution le remplacera lors du vote pour le titre d'Entraîneur de l'année.

I.7 ÉTUDIANTE ATHLÈTE ENGAGÉE DANS SON MILIEU

- a) Choisi par l'Association des entraîneurs avec le même calendrier du processus de sélection de l'équipe d'étoiles canadiennes.
- b) La lauréate est choisie parce qu'elle a obtenu des résultats remarquables au plan sportif, dans ses études et dans son engagement communautaire.
- c) Les nominations de chaque conférence doivent inclure une courte biographie qui note les faits saillants des trois domaines évalués.
- d) Pour gagner le titre, la lauréate doit être récipiendaire d'un honneur semblable au sein de sa conférence si celui-ci existe.
- e) L'athlète lauréate peut mériter ce prix qu'une seule fois.

- f) La sélection de la lauréate se fait lors de la conférence téléphonique durant laquelle on choisit les équipes d'étoiles canadiennes et la présentation de cet hommage se fait lors de la cérémonie qui honore les étoilées canadiennes.

I.8 JOUEUSE LA PLUS UTILE DU CHAMPIONNAT

- a) Elle est choisie par un jury formé par le comité organisateur du championnat composé des entraîneurs non participants mais présents au tournoi.
- b) Le choix est basé uniquement sur les performances réalisées lors du championnat canadien.
- c) Elle doit être membre de l'équipe d'étoiles du championnat.

I.9 ÉQUIPES D'ÉTOILES DU CHAMPIONNAT

- a) Elle est choisie par un jury formé par le comité organisateur du championnat composé des entraîneurs non participants mais présents au tournoi.
- b) On choisit 15 joueuses sur l'équipe d'étoiles (une pour chaque poste) dont une est nommée Joueuse par excellence du tournoi.

I.10 PRIX DE L'ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS

I.11 AUTRES PRIX

I.11.1 PRIX R.W. PUGH – FAIR-PLAY

Les officiels décident quelle équipe a su démontrer le meilleur fair-play tout au long du championnat. La décision finale est prise par les officiels, en concertation avec le comité organisateur, en fin de soirée la veille du match de finale.

I.11.2 JOUEUSES DU MATCH

- a) **Une joueuse de chaque équipe est nommée.**
- b) **L'analyste principal à la télévision choisit cette joueuse quand le match est télédiffusé.**
- c) **Le comité organisateur et les entraîneurs conviennent de la méthode de sélection quand le match n'est pas télévisé.**

J. COMITÉS

J.1 COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au déroulement du championnat et il agit à titre de comité de protêts. Le comité applique les règlements de Sport interuniversitaire canadien tels que stipulés. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de Sport interuniversitaire canadien. Le comité ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de Sport interuniversitaire canadien. Le comité de direction du championnat est composé des personnes suivantes :

- i) Le responsable du championnat, qui agit comme président sans droit de vote;
- ii) Le délégué officiel de Sport interuniversitaire canadien;
- iii) Le directeur de Rugby Canada (à ses frais) ou son suppléant;
- iv) Le président de l'Association des entraîneurs, ou son substitut.

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou de leurs suppléants).

Un membre du comité de direction, qui est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'appel ou de protêt considéré par le comité, doit se retirer. Les autres membres du comité nomment alors un remplaçant. Celui-ci doit être impartial et non touché par le cas examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 3.2 de SIC (voir ci-dessous), le comité de direction du championnat dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement lors d'inconduites de nature mineure (pas d'ordre criminel) qui se produisent lors d'un championnat de SIC. Un rapport de l'incident, contenant tous les détails et les mesures adoptées par le comité de direction, doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au secrétariat de SIC et au comité de discipline de SIC.

SIC s'attend à que les représentants des universités membres et ou de SIC qui participent aux championnats canadiens se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

3.2 Procédures à suivre lors d'inconduites

3.2.1 Lors d'inconduites se produisant durant un championnat de SIC (incluant les déplacements vers et au retour du championnat, les journées d'entraînement et de compétitions), la directrice générale appuyée par le responsable du championnat doit :

- a) Mener une enquête sur l'avènement de l'inconduite;
- b) Déterminer la nature et le coût des blessures et dommages causés aux personnes ou à des installations;
- c) Identifier les personnes et les universités responsables de l'incident; et
- d) Résumer l'information dans un rapport écrit.

3.2.2 La directrice générale transmet une copie du rapport au président de SIC qui peut alors déposer une plainte en vertu de la Politique 90.40 de SIC – Discipline. Une copie du rapport écrit doit être transmise aux directeurs des sports des universités touchées par l'incident d'inconduite.

J.2 COMITÉ DE DISCIPLINE

Le comité de discipline est formé pour étudier les protêts de nature technique ou disciplinaire déposés lors du championnat. Le comité doit prendre ses décisions selon les règlements de Sport interuniversitaire canadien. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de Sport

interuniversitaire canadien. Le comité ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de Sport interuniversitaire canadien. Le comité est composé de :

- i) arbitre en chef, qui préside sans droit de vote
- ii) une personne impartiale avec expertise technique dans la discipline.
- iii) un représentant du comité de direction du championnat
- iv) des suppléants doivent être désignés pour chacun de ces postes

Remarque : Les membres du comité de discipline sont nommés lors de la réunion technique.

J.3 DÉLÉGUÉS

K. ANNEXES

ANNEXE 1

Méthode de sélection des étoiles canadiennes

Formule : $[(\# \text{ équipes dans la conférence} / \text{total des équipes dans Sport interuniversitaire canadien}) \times 7,5$
 (la moitié du nombre total d'étoiles) + {[4 (si la médaille d'or vient de la conférence) + 3 (argent) + 2
 (bronze) + 1 (4^{ième} place)/10} \times 7,5 (la moitié du nombre total d'étoiles]}

Cette formule vise à pondérer également les deux éléments suivants :

1. Le pourcentage du nombre d'équipes de chaque conférence au sein de SIC l'année précédente.
2. Les résultats obtenus par chaque conférence lors du championnat précédent.

La pondération de 7,5 attribuée aux deux éléments est obtenue en divisant le nombre total d'étoilé canadiennes par deux. Si le nombre d'étoilées est modifié, la pondération s'ajuste en conséquence.

Le nombre de points attribué pour les médailles ne doit pas être changé sans l'approbation de l'Association des entraîneurs.

Exemple (en utilisant les résultats de 2007) :

Nombre d'équipes inscrites à SIC = 24

SUO – 10 équipes

$$10/24 \times 7,5 + 5 / 10 \times 7,5 \quad (3.13 + 3.75 = 6.88) \quad = 7$$

Canada-Ouest – 4 équipes

$$4/24 \times 7,5 + 4 / 10 \times 7,5 \quad (1.25 + 3 = 4.25) \quad = 4$$

FQSÉ – 6 équipes

$$6 / 24 \times 7,5 + 0 / 10 \times 7,5 \quad (1.88 + 0.0 = 1.88) \quad = 2$$

SUA – 4 équipes

$$4/24 \times 7,5 + 1/10 \times 7,5 \quad (1.25 + 0.75 = 2) \quad = 2$$

Remarque : Quand l'application de la formule donne moins de deux étoilées à une conférence, la conférence qui a droit au plus grand nombre d'étoilées cède alors une place à la conférence plus faible.

Ainsi en 2007, SUO a droit à sept étoilées et SUA a droit à deux étoilées.

Voir la l'article I.3 pour la description du processus de nomination et de sélection des étoilées canadiennes.